

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis
UN AN..... \$2.00
SIX MOIS..... \$1.00
Étranger (Union postale.)
UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE
CHANGEMENT D'ADRESSE
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC

SAMEDI 10 MARS 1900

Chez les

Travailleurs

Intellectuels

Miettes d'Histoire :

La confection des livres avant l'imprimerie. Curieux détails publiés par le *British Printer and Stationer*, livraison d'avril 1880.

L'auteur ancien, pour obtenir une édition de son ouvrage, était obligé de le dieter à un certain nombre de scribes appelés *amenuenses notarii*, ou écrivains rapides, correspondant plus ou moins aux sténographes de nos jours. Leur travail était revu ou copié par des hommes instruits nommés en grec *kalligraphoi* et en latin *librarii*, ou écrivains purs, et par les Hébreux bibliographes ou copistes.

Tous ces noms, modernisés, nous ont fourni les mots calligraphie, librairie, bibliographie, qui, avec le temps, ont pris une signification passablement différente de celle de leur origine.

La recherche de l'étymologie des mots d'un usage courant est vraiment une source précieuse de renseignement.

Prenons, par exemple, le mot anglais *book*. Il est dérivé de *boc*, bois de frêne, substance dont se servaient les Anglo-Saxons, en plaques ou en tables, et avec l'écorce duquel ils faisaient des rouleaux.

De même les Romains employaient le mot *liber* (livre ou rouleau), lorsqu'on écrivait sur des écorces d'arbre, tandis que *codex* était la plaque ou tablette coupée dans le corps ou tronc. *Volumen*, dont nous avons tiré le mot volume, était un terme latin signifiant aussi rouleau. Il indiquait la forme du livre, qu'il fût en écorce, en peau, en toile ou en papier.

Par suite de l'introduction des matières flexibles telles que l'écorce des arbres, la peau, la toile, la soie, dans la confection des livres, la forme en rouleau fut adoptée pour la plus grande commodité.

Les différentes feuilles ou parties de feuilles étaient attachées ensemble, formant une longue bande enroulée autour d'une baguette cylindrique à laquelle elle était fixée par une lanière. Une enveloppe extérieure préservait le manuscrit de toute dégradation. Lorsque les bandes étaient exceptionnellement longues, une baguette était fixée à chacune des extrémités, comme aujourd'hui pour les cartes murales.

Parmi les classes instruites de la Grèce et de Rome, les livres n'étaient

pas seulement estimés pour leur valeur intrinsèque ; beaucoup, ornés à profusion, étaient en même temps de véritables objets de haut luxe.

Chez les vieux imprimeurs.—Les balles et le visorium.

Souvenirs publiés par M. Ch. Verneuil, dans l'*Imprimerie*, de Paris.

Pendant longtemps on s'est servi de tampons ou balles pour encre les caractères typographiques.

La préparation de ces balles exigeait une attention considérable de la part de l'ouvrier pressier. L'apprêt des cuirs surtout demandait beaucoup de patience et de soins ; car avec des cuirs mal préparés, il était impossible d'avoir de bonnes balles, et sans l'excellence de celles-ci, il ne fallait pas compter faire une bonne impression.

On mettait ces cuirs tremper à plusieurs reprises dans l'eau pure, et chaque fois qu'on les retirait ils étaient soigneusement essorés. On les mettait ensuite passer une nuit en presse, intercalés entre de fortes maculatures. Le lendemain, on les mettait tremper de nouveau une couple d'heures dans l'eau, on les essorait, puis on les remettait pendant une demi-journée en presse. En les sortant de là on les faisait sécher.

Cette première opération, toute longue et minutieuse qu'elle puisse paraître, était indispensable pour bien dégraisser les cuirs.

Quand on voulait s'en servir, il fallait les plonger de nouveau dans l'eau et les y laisser deux heures, puis, après les avoir entortillés d'une feuille de décharge, tout en les saupoudrant d'un peu de cendre tamisée, on les corroyait avec les pieds jusqu'à ce qu'ils aient perdu toute humidité. Il ne fallait pas avoir de clous à sa chaussure et il fallait agir sur une surface plane, sans quoi on risquait de détériorer les cuirs.

Pour s'assurer qu'ils n'étaient plus humides, on passait le tranchant de l'ongle en divers endroits ; si à ces marques ils ne rendaient pas de sueur, c'était une preuve de leur bonté. Ils devaient même sentir un peu l'échauffé.

Le pressier procédait ensuite au montage des balles : il étendait sur le cuir une doublure, ordinairement un vieux cuir, et mettait pardessus un petit pain de laine bien cardée, également répartie. Le tout était coiffé d'un bois de balle auquel on fixait provisoirement le cuir par quelques clous, dont ensuite on le garnissait en faisant un pli au cuir à l'endroit cloué.

Les bois de balles étaient de noyer ou de hêtre, secs, légers et assez épais pour que des clous ne puissent pas les traverser. Ils devaient être tournés dans le sens du fil, afin de ne pas se fendre sous le clou.

Les balles devaient être bien arrondies sans être soufflées, fermes sans être dures.

Lorsqu'elles étaient montées, on versait dessus un peu de vernis, qu'à l'aide l'une de l'autre on étendait sur toute la surface. Ce vernis donnait de la souplesse au cuir et servait à enlever les saletés qui pouvaient rester dessus. On ratissait ensuite les balles avec un couteau. L'opération se répétait jusqu'à ce que le cuir fût parfaitement net.

On prenait ensuite un peu d'encre de rebut avec une balle et on la distribuait sur une autre pour s'assurer que les cuirs prenaient bien partout. S'ils ne prenaient pas, il fallait les démonter et recommencer l'opération du corroyage.

Si l'essai donnait un résultat satisfaisant, on encreait bien partout les balles, puis on les ratissait jusqu'à ce qu'il ne vint plus rien avec le couteau. Pour s'assurer qu'elles ne rendaient plus rien, on les essayait sur une feuille de papier blanc.

Alors l'ouvrier imprimeur prenait modérément de la bonne encre, la distribuait également le plus longtemps possible, et se tenait prêt à toucher la forme.

Le soir, avant son départ, l'imprimeur démontait les balles ; il ôtait les clous à la réserve de deux ou trois, ainsi que les pains de laine qu'il laissait sur le banc ; puis il roulait fortement les cuirs jusqu'aux clous restants, et les recouvrait d'une toile humide pour les entretenir frais et souples.

Le lendemain matin, les balles étaient remontées.

Voilà pour les tampons. Passons maintenant au visorium.

L'usage de cet instrument, qui sert à maintenir la copie en place tout en guidant l'œil du compositeur, est aussi ancien que celui des balles ; mais il a résisté plus longtemps aux habitudes nouvelles, qui consistent à ne plus s'en servir.

Vers 1850 on voyait encore le visorium planté sur la bordure gauche ou sur la traverse du milieu de la casse des vieux compositeurs.

L'ancien visorium a complètement disparu en France et en Angleterre. L'Amérique ne l'a jamais connu. Ce n'est qu'en Allemagne qu'il est encore d'un fréquent emploi.

Il consistait en un petit morceau de bois plat sur lequel on plaçait les feuillets de copie et dont la partie inférieure, plus saillante, avait pour effet de les arrêter. Cette partie se terminait par une pointe qui se fixait à la casse. Deux pinces en bois, ou mordants, tenaient la copie : l'une restait fixée en haut de l'instrument, l'autre se baissait à mesure que le compositeur lisait.

Dans les anciennes maisons on re-

trouve de ces vastes casses en chêne, lourdes à exiger la force de deux hommes pour les changer de place lorsqu'elles sont pleines, et toutes portes l'empreinte évidente de l'époque où l'usage du visorium était général. Elles ont au moins une demi-douzaine de perforations en bordure.

L'utilité de l'outil ne consistait pas seulement à maintenir en place les feuillets de copie, il avait un avantage plus sérieux : avec lui, les bourdons, les doublons étaient moins à craindre que maintenant. Le mordant que le compositeur abaissait de ligne en ligne devenait un guide sûr pour les yeux, qui n'erraient pas plusieurs secondes avant de retrouver l'endroit de la copie où ils en étaient restés.

A une certaine époque, on a remplacé le visorium en bois par un visorium en métal. Ce dernier consistait en une petite plaque en tôle polie, plus large que haute, avec un rebord pour soutenir la copie ; un ressort d'acier la maintenait en place. Une sorte de pince à vis, rivée sur le rebord, permettait de fixer ce petit instrument sur la casse. C'était plutôt un porte-copie qu'un guide pour le compositeur.

Il n'est pas plus question de lui à présent que de son aîné. Le visorium à la ficelle est seul resté par-ci par-là dans les imprimeries. C'est un guide des plus élémentaires : une interligne retenue par une ficelle à l'extrémité de laquelle on attache un cadrat faisant l'office de contre-poids.

—(•••••)—

Les Livres :

THE FOUR GOSPELS.—Nouvelle traduction anglaise, par le R. P. F.-A. Spencer, O. P.—avec préface par Son Eminence le cardinal Gibbons. Prix : \$1.50.

Le savant dominicain a traduit directement du texte grec. Son travail contient, en outre, des références à la Vulgate et à l'ancienne version syriaque.

Les commandes pour ce volume peuvent être adressées directement au R. P. Spencer, au St Dominic's Priory, 515 Sixth Street, S. W., Washington, D. C.

LA POSTÉRITÉ DE SAINT BENOÎT, par J.-T. de Belloc. Un volume in-12. Prix : 3 fr.50, chez Lamulle & Poisson, à Paris.

La grande œuvre des Bénédictins, l'histoire de la fondation de cet Ordre providentiel et de son établissement chez les différentes nations de l'Europe sont ici retracées.

C'est une étude d'un puissant intérêt religieux et intellectuel.

SAINTE ALPHONSE DE LIGUORI 1696-1787, par le R. P. Berthe, rédemptoriste. Deux volumes gr. in-8. Prix :

12 fr., chez V. Retaux, à Paris.

En tête de son étude biographique l'auteur a mis, comme épigraphe, cette parole de saint Paul : — " Agis en vrai soldat du Christ Jésus. "

" Aujourd'hui, dit-il, il s'agit de susciter de vrais soldats, des confesseurs de la foi et, au besoin, des martyrs. Or chacun le sait, le meilleur moyen de ranimer dans les cœurs la flamme de l'enthousiasme chrétien, c'est de mettre sous les yeux des catholiques la vie et les combats de ceux qui se sont faits les chevaliers du Christ et de son Eglise. Aux premiers siècles, quand le sang coulait à flots, on lisait dans les assemblées les Actes des martyrs, et les hommes, les enfants, entraînés par l'exemple, couraient au-devant des supplices. C'est précisément dans l'intention et avec l'espérance d'encourager prêtres et fidèles à combattre le bon combat, que je livre aujourd'hui au public l'histoire d'un intrépide lutteur : saint Alphonse de Liguori.

" La vie de ce grand saint est merveilleusement adaptée aux besoins de notre temps. En admirant les actes héroïques de ce chevalier chrétien, les indifférents se réveilleront du sommeil léthargique dans lequel ils sont plongés, les désespérés reprendront courage, les présomptueux continueront à compter sur Dieu, mais comprendront que nul n'a droit à l'assistance divine s'il ne paie de sa personne ; et enfin les catholiques plus ou moins séduits par l'illusion libérale, apprendront du saint docteur à mourir plutôt que de transiger avec l'erreur. "

Fort recommandable à cause des leçons qui s'en dégagent, cette vie de saint Liguori ne l'est pas moins au point de vue de l'exactitude historique. Le R. P. Berthe a compulsé dix volumes infolio de documents authentiques trouvés dans les archives des Rédemptoristes, et les vingt-quatre volumes manuscrits qui contiennent des dispositions données, aux diverses phases du procès de canonisation, par une centaine de témoins. Ces minutieuses recherches lui ont permis de compléter les *Mémoires* du P. Tannoia sur la vie et la Congrégation d'Alphonse-Marie de Liguori.

Le P. Berthe a suivi, pour écrire la vie de saint Alphonse, le procédé qu'il avait adopté pour retracer l'histoire de Garcia Moreno : tous les faits ont été placés dans leur cadre historique et géographique. Il a décrit la société du XVIIIe siècle et les paysages napolitains comme il avait antérieurement décrit la société du XIXe siècle et les montagnes de l'Equateur.

J. F. D.

Nos lecteurs apprendront avec satisfaction que la Cour d'appel, siégeant à Québec, vient de confirmer le jugement de la Cour supérieure déboutant l'Association pharmaceutique de son action vexatoire contre M. Livernois. L'Association est condamnée à payer les frais. Messieurs les pharmaciens vont-ils enfin se tenir tranquilles ? Ce serait assurément le parti le plus sage pour eux. Le public, la législature et les tribunaux demandant qu'on n'apporte des restrictions au commerce qu'autant que la sûreté des citoyens l'exige.

UN INCIDENT REGRETTABLE ET SES LEÇONS

Il est arrivé, à Montréal, la semaine dernière, un incident fort regrettable, fécond, cependant, en leçons salutaires.

Les faits sont généralement connus de nos lecteurs, et nous n'avons pas besoin d'entrer dans les détails. Un simple résumé suffira.

Depuis le commencement de la guerre, les nouvelles qui arrivaient de l'Afrique australe étaient fort mauvaises pour les armes anglaises : les troupes de Buller, de French, de Gatacre, et de Methuen étaient, ou repoussées, ou tenues en échec sur toute la ligne par quelques poignées de Boers. Le territoire anglais était occupé par l'ennemi. Kimberley et Ladysmith étaient à la dernière extrémité.

L'humiliation de l'Angleterre était grande et l'exaspération des Anglais était à son comble. Il y avait plus que de l'exaspération, il y avait de la crainte. On s'attendait à un véritable désastre d'un jour à l'autre.

Lord Roberts et Kitchener, qui possèdent manifestement de la science militaire, sont arrivés au moment où la situation semblait désespérée, et, rassemblant une armée de 70,000 hommes, ils ont réussi à débloquer Kimberley, et à envelopper la petite armée de Cronje qui ne comptait que 3000 hommes.

Le contre-coup de ce succès s'est fait sentir jusqu'à Ladysmith. Pour aller défendre leur territoire envahi, les Boers ont levé le siège de cette ville et Buller a pu enfin y entrer.

Ces deux succès, médiocres, en somme, quand on les examine froidement, ont fait perdre la tête complètement à nos amis les Anglais, tant de l'Angleterre que du Canada, particulièrement du Canada.

On a fait un tapage d'enfer à l'occasion de ces deux *grandes victoires*.

Ici, à Québec, les cloches de l'église anglicane de Saint-Mathieu ont sonné à trois heures du matin, réveillant en sursaut toute la population du quartier canadien-français au milieu duquel cette église est située.

A Montréal et ailleurs ont eu lieu des manifestations non moins bruyantes et grotesques.

Cet accès de joie folichonne se comprenait, du reste. Quand on a été sur le point de se noyer, ou que l'on s'éroue cru sur le point d'aller au fond, on éproue un grand bonheur en voyant arriver tout à coup une planche de salut. Et comme les Anglais, quoi qu'on en dise, sont fort démonstratifs — beaucoup plus que les Français — lorsqu'ils sont sous le coup d'une forte émotion, on a trouvé assez naturel et excusable le tintamarre excessif auquel messieurs les Anglo-saxons se livraient en constatant qu'ils n'étaient pas noyés cette fois encore.

Les Canadiens-français haussaient les épaules et ne disaient rien. Ils se contentaient de regarder faire, plus ou moins amusés, ou écœurés du spectacle, selon les dispositions d'un chacun.

Tout ce serait passé sans le moindre désordre, si les journaux anglais de ce pays, particulièrement le *Star*, de Montréal, n'avaient entièrement faussé l'esprit de nos concitoyens anglais. Depuis des mois ils ont prêché une doctrine perverse qui revient à ceci : Ceux qui n'approuvent pas la guerre inique que M. Chamberlain fait aux Boers, guerre qu'il a lui-même proclamée immorale, en 1896 — sont des *traîtres*, des *déloyaux*, des ennemis de la couronne anglaise.

Imbus de cette idée détestable, les étudiants de l'université McGill, institution anglaise et protestante de Montréal, ont entrepris, jeudi de la semaine dernière, de faire partager leur joie délirante à toute la population de la ville, pour donner au monde une preuve de leur *loyalisme* et de leur *éducation pratique*.

Mettant de côté toute règle de discipline, ils se dirigent vers l'Hôtel de ville. Là ils ordonnent au maire de hisser le drapeau anglais et de donner congé aux employés.

M. Préfontaine a eu le grand tort et l'excusable faiblesse de céder à cette som-

nation, ce qui a grandement encouragé les manifestants.

Voyant qu'ils avaient remporté un premier succès, ils résolurent de forcer tout le monde à arborer le drapeau anglais. Ils se rendirent devant les bureaux des journaux français, et cassèrent des vitres. Puis, c'était le tour de l'Université Laval. Là encore il y a eu des actes de violence très graves.

Les élèves de Laval, en très petit nombre, à ce moment, se sont bravement défendus et ont tenu les assaillants en échec en les arrosant copieusement avec de la bonne eau froide.

Dans la mêlée il y a eu des blessés en assez grand nombre, mais rien de vraiment sérieux. Le drapeau français a été déchiré et foulé aux pieds.

Naturellement, le lendemain, il y a eu des représailles.

On avait cru, apparemment, que les Canadiens-français se laisseraient bafouer et insulter sans rien dire. On s'était trompé.

Vendredi, des milliers de Canadiens-français ont manifesté, à leur tour, dans les rues de Montréal, particulièrement devant les bureaux du *Star*. L'université McGill n'a pas été attaquée. Dans la mêlée, des drapeaux anglais ont été foulés aux pieds ; non pas tant, croyons-nous, en haine de l'autorité que ce drapeau représente, que pour protester contre l'insulte faite, la veille, au drapeau français. Le peuple proteste comme il peut.

A un moment donné, la situation paraissait grave et l'on pouvait craindre une émeute terrible, ou plutôt une espèce de guerre civile.

Les Anglais, qui avaient provoqué l'émeute, en auraient le plus souffert, si la rixe avait dégénéré en bagarre sérieuse, car les Canadiens-français sont en majorité à Montréal ; et, de plus, les Irlandais, dans cette circonstance, prenaient fait et cause pour les Canadiens-français.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque Bruchési a fait tout en son pouvoir pour apaiser les esprits des Canadiens-français qui étaient, et non sans raison, fort indignés de la conduite des étudiants anglais et de leurs amis.

Heureusement, les étudiants de Laval, écoutant la voix de leur évêque, n'ont pas dépassé les bornes d'une contre-démonstration légitime. Les excès qui ont été commis du côté canadien-français — particulièrement les insultes au drapeau anglais — ne l'ont pas été par notre jeunesse universitaire, ce qui prouve que notre système d'instruction secondaire et supérieure vaut infiniment mieux, quoi qu'en disent M. Demolin et ses partisans, que le système anglais.

* *

A Québec, la nouvelle de ce qui se passait à Montréal a causé une profonde émotion. Même à la Chambre, où le calme et le loyalisme règnent d'ordinaire, on pouvait entendre des propos très vifs.

Des députés ont parlé d'annexion aux Etats-Unis comme remède, non à la tyrannie de l'Angleterre, mais à la morgue et aux insultes des Anglais du Canada.

Un député canadien-français ayant voulu parler en anglais, pour être mieux compris de M. Atwater, l'un des chefs de l'opposition, ses collègues l'ont prié, sur un ton significatif, de parler français. Dans une autre circonstance, ses collègues lui auraient permis de parler anglais tant qu'il aurait voulu. Mais on avait touché à la corde nationale et, Dieu merci ! elle vibre encore.

* *

A Ottawa, toute la séance de lundi a été consacrée à discuter acrimonieusement cet incident, les deux partis s'accusant réciproquement d'être la cause de l'animosité qui existe entre Anglais et Français en ce pays. Discussion inutile et nuisible. A Ottawa, plus encore qu'à Québec, on cherche à exploiter tout ce qui arrive au profit de son parti. C'est déplorable.

* *

De ces événements on peut tirer d'utiles leçons.

D'abord, il est manifeste que la prétendue

union des races au Canada n'est pas près de se réaliser.

Il existe aujourd'hui entre Anglais et Canadiens-français des sentiments tout à fait analogues à ceux qui existaient entre les deux races au lendemain de la cession du pays à l'Angleterre.

Les Canadiens-français sont loyaux envers la couronne anglaise, par devoir religieux et par raison politique ; mais c'est tout, et c'est assez, et l'on ne doit pas demander davantage.

Ceux des nôtres qui disent en Angleterre que les Canadiens-français considèrent les Anglais du Canada comme des frères et aiment d'un amour passionné le régime anglais, mentent sciemment et trompent de propos délibéré la couronne anglaise, dans l'espoir d'en obtenir des titres et des faveurs.

Les Canadiens-français et les Anglais du Canada nourrissent, au fond de leur cœur, les uns à l'égard des autres, les mêmes sentiments qu'ils nourrissaient il y a cinquante, il y a cent ans.

Il y a toujours eu parmi nous des Anglais qui ont compris que les Canadiens-français, tout en devenant des sujets loyaux de la couronne d'Angleterre, n'étaient pas devenus et ne deviendraient jamais des Anglais.

Le général Murray avait compris cette vérité, dès le commencement ; et parce qu'il eut le courage d'agir en conséquence, les Anglais du Canada le persécutèrent indignement.

Les Murrays se font de plus en plus rares.

Aujourd'hui, on ne se contente pas de la loyauté proverbiale, incontestable des Canadiens-français ; on exige, de plus, qu'ils s'anglicisent, qu'ils aient des sentiments identiques aux sentiments des Anglais.

On va plus loin. On exige qu'ils soient des *jingoïstes* anglais ; qu'ils approuvent tout ce que fait le gouvernement anglais.

Tandis que des Anglais marquants d'Angleterre condamnent ouvertement et hautement la guerre inique de M. Chamberlain ; tandis que des âmes d'élite dénoncent là-bas cette criminelle tentative d'écraser, d'anéantir deux petits peuples qui ne demandent qu'à vivre, mais qui se trouvent malheureusement sur le chemin de M. Cecil Rhodes ; ici, au Canada, il faut approuver cette cause injuste et se réjouir publiquement quand elle triomphe !

Voilà la situation réelle.

Eh bien ! On ne parviendra pas à faire approuver cette guerre de M. Chamberlain par la masse de notre population ; on ne réussira pas à nous faire donner des signes de réjouissance à la nouvelle que le complot de Rhodes et compagnie triomphe, que les Boers sont écrasés par le nombre.

Quoi qu'en disent quelques âmes serviles parmi nous, il y a unanimité morale sur ce point parmi les Canadiens-français. Les nôtres ont rarement été aussi unis, depuis cinquante ans, qu'ils le sont en ce moment sur cette question.

Et il ne faudrait pas beaucoup d'affaires comme celle qui vient de se passer à Montréal pour rallumer le feu mal éteint ; ou plutôt qui n'est pas éteint du tout, mais qui couve sous la cendre.

L'affaire des écoles du Nouveau Brunswick et celle des écoles du Manitoba nous ont montré quelle espèce de justice nous pouvons attendre de la majorité anglaise sous le régime de la Confédération. L'affaire de Montréal, fruit de la campagne de presse contre nous, nous fait toucher du doigt les vrais sentiments de la masse de la population anglaise de ce pays à notre égard.

Il serait temps de mettre un terme à ces provocations si l'on ne veut pas que la Confédération s'ombre.

Le vrai remède, selon nous, serait la séparation du Canada français d'avec les provinces anglaises.

Colonie autonome, nous accepterions avec bonheur, d'ici à longtemps encore, la suprématie de la couronne anglaise.

Et si l'Angleterre était vraiment sage, elle nous mettrait dans la position où nous étions avant l'intrait de 1840.

Ce qui blesse, ce qui exaspère les Canadiens-français, ce n'est pas la suzeraineté de l'Angleterre ; c'est la morgue insupportable de trop d'Anglais du Canada.

C'était la situation du temps de Murray, c'est encore la situation aujourd'hui.

Murray, en homme intelligent, redoutait les effets de la conduite des Anglais du Canada à l'égard des Canadiens-français. Personne ne semble avoir les mêmes craintes aujourd'hui.

Pourtant le danger est réel. Le mécontentement grandit de jour en jour. L'idée que l'annexion aux Etats-Unis serait un remède, peut envahir nos populations tout à coup comme un feu de prairie. Certes, ce ne serait pas un vrai remède, loin de là, et personne ne regretterait plus sincèrement que nous, qui connaissons si bien la république voisine, de voir une pareille illusion s'emparer de notre peuple.

Mais il est inutile de se le cacher, cette idée peut se développer rapidement, si certains Anglais du Canada, avec leurs journaux, n'adoptent pas une attitude moins provocante à l'égard de la population canadienne-française.

Pas de faux prétextes !

Nous voyons par le *Chronicle*, de Québec, numéro du 1er mars, qu'à l'instigation de sir James Lemoine, une réunion de "représentants des diverses sociétés patriotiques et de la société littéraire et historique de Québec", a eu lieu, le 27 février, à l'Hôtel de ville, dans les salons du maire Parent.

A part MM. Parent et Lemoine, étaient présents le Rev Dean Williams, le capitaine W. H. Wood, et MM. J. T. Ross, T. Davidson, John Shaw, le capitaine Fred. Wurtele, W. H. Wiggs, L. J. Hale, W. H. Brown, H. M. Price, Wm. Brodie, R. Stewart, W. C. Scott, J. J. Dunlop, W. H. Davidson, A. Robertson et J. Rattray.

Comme on le voit, la réunion avait un cachet anglo-saxon assez accentué !

Il s'agissait, en effet, d'un projet tout à fait anglo-saxon.

Le 13 septembre 1759, eut lieu, sous les murs de Québec, la fameuse bataille dite des Plaines d'Abraham. Les troupes françaises et les miliciens canadiens, sous Montcalm, y furent battus par l'armée anglaise, sous Wolfe.

Les Anglo-saxons, bien qu'ils prétendent vouloir faire des Canadiens d'origine française et des Canadiens d'origine anglaise un peuple uni, cherchent à perpétuer le souvenir de cette mémorable bataille où les Anglais ont triomphé sur les Français et les Canadiens-français.

S'ils voulaient réellement l'union des races, ils chercheraient plutôt à effacer de la mémoire populaire les souvenirs amers qui tendent nécessairement à entretenir les vieilles haines.

Ce que ces messieurs veulent, ce n'est pas l'union des races anglaise et française, c'est la domination de la première sur la seconde.

Si leur mobile était un désir légitime de conserver le souvenir des grands événements de notre histoire, sans aucune pensée de faire dominer une race sur une autre, ils s'intéresseraient tout autant aux endroits où les Français ont vaincu les Anglais qu'aux champs de bataille où les Anglais ont été victorieux.

Avez-vous jamais entendu dire que messieurs les Anglais de Québec aient fait le moindre effort pour perpétuer le souvenir de la bataille de Sainte-Foye ? Non, n'est-ce pas ? Pourquoi ? Tout simplement parce qu'à la bataille du 28 avril 1760, non moins mémorable, non moins historique que

la bataille du 13 septembre précédent, les troupes françaises et canadiennes, conduites par le vaillant chevalier de Lévis, remportèrent une éclatante victoire sur les troupes anglaises commandées par Murray.

Soyons francs et parlons franchement. C'est le meilleur, le seul moyen de s'entendre.

Le champ de bataille où Lévis battit Murray a été *profané* sans que messieurs les Anglais aient songé à protester. On y a construit des maisons, des hangars, des écuries, des étables, et personne n'a crié au scandale. Il n'a jamais été question de demander au gouvernement d'exproprier ces terrains et d'en faire un parc public.

Mais voici que les religieuses qui sont propriétaires de l'endroit appelé aujourd'hui les Plaines d'Abraham parlent de subdiviser ce terrain vague en emplacements ; aussitôt messieurs les Anglo-saxons erient à la *profanation*. C'est un endroit historique, un endroit sacré ; ce serait une véritable honte nationale, si de vulgaires maisons, de prosaïques hangars s'élevaient sur ce sol qui a bu le sang des Anglais victorieux, etc. On s'agite, on fait des réunions, on nomme des délégués, on enrégimente les journaux, et l'on somme le gouvernement fédéral de ne pas permettre que cette *iniquité* se consume.

Il faut que les autorités d'Ottawa interviennent, exproprient, si c'est nécessaire, les Plaines d'Abraham, en fassent un champ d'exercices militaires et un parc public, afin de perpétuer le souvenir de la victoire des Anglais et de la défaite des Français et des Canadiens !

Eh bien ! nous avertissons le gouvernement fédéral que s'il se rend à la demande de la poignée d'individus qui s'agitent en ce moment sous la direction de sir James Lemoine, il commettra un double *impair*.

D'abord, il se rendra aux vœux, non de la population québécoise, mais d'un *parti* et d'un très petit *parti* : le parti anglo-saxon qui veut perpétuer le souvenir de la bataille du 13 septembre 1759, non pas parce que c'est un événement historique, mais parce que cette bataille a été une victoire anglaise.

Ensuite, si le gouvernement veut seulement attendre un peu avant d'agir, il aura par devers lui la preuve irréfutable, indiscutable même, que la bataille du 13 septembre 1759 n'a pas eu lieu sur le terrain appelé aujourd'hui les Plaines d'Abraham et que les Dames Ursulines se proposent de mettre en vente. Cela a déjà été dit et établi plus d'une fois. Mais quelqu'un — un Anglais, s'il vous plaît — s'occupe spécialement de la question depuis un an. Il a réuni des documents inédits, des cartes et des plans qui ont été copiés sur les originaux déposés au British Museum et au War Office ; et ces pièces — dont nous avons vu nous-mêmes une partie — établissent, clair comme le jour, que la bataille du 13 septembre 1759 n'a pas eu lieu à l'endroit appelé aujourd'hui les Plaines d'Abraham, mais beaucoup plus près de la ville.

Le centre de la bataille devait être à peu près à mi-chemin entre l'asile Sainte-Brigitte et le couvent des sœurs

Franciscaines.

C'est-à-dire que le champ de la bataille du 13 septembre 1759 est *profané* depuis bien longtemps !

Il sera prouvé, d'une façon péremptoire, que les soldats anglais n'ont pas même passé sur ce que nous appelons aujourd'hui les Plaines d'Abraham pour prendre position devant la ville !

Que le gouvernement fédéral soit donc sur ses gardes et qu'il ne commette pas la sottise que sir James et ses amis lui proposent.

Si les autorités d'Ottawa veulent acheter le terrain des Dames Ursulines pour en faire un terrain d'exercices militaires et un parc public, c'est fort bien. Mais que cela ne se fasse pas sous de faux prétextes.

L'endroit en question n'a aucun intérêt historique. Sir James et ses amis le savent si bien qu'ils se hâtent d'exercer une pression sur le gouvernement dans l'espoir d'obtenir quelque promesse avant que les documents dont nous parlons ne soient connus du public.

Une fois ces documents publiés, leur projet tombera nécessairement à l'eau, car il sera impossible de faire accepter plus longtemps l'erreur historique qui veut que le terrain des Dames Ursulines soit le champ où a eu lieu la bataille du 13 septembre 1759.

L'administration des finances de l'Etat

Ces jours derniers, je relisais la vie de Garcia Moreno, président de la république de l'Equateur, et je me disais : C'est bien dommage que nos financiers d'Etat, qui ne réussissent jamais à équilibrer le budget, ne lisent pas la vie de ce grand homme ; ils apprendraient comment le chef d'un peuple ruiné, ramena en peu d'années la prospérité dans son pays.

Réduire les sinécures quand la bourse est vide, cela paraît bien élémentaire, et cependant cela fait sourire nos économistes modernes, suivant lesquels on est d'autant plus riche qu'on enfle davantage le chiffre de la dette.

Jamais avant Garcia Moreno la république de l'Equateur n'était parvenue à équilibrer ses recettes et ses dépenses. Faute de routes, l'agriculture était restée à l'état d'enfance ; personne ne s'en inquiétait.

Par suite, le commerce végétait.

Pour se procurer des ressources le gouvernement avait toujours recouru à des emprunts et même à des fraudes et des brigandages.

Garcia Moreno entreprit de résoudre un problème que n'avaient jamais pu résoudre ses devanciers.

Inutile de diminuer les dépenses si les économies sont absorbées par des nuées d'employés publics qui, comme des frelons se fauillent partout dans les ministères et les agences financières pour s'y engraisser. Avec ce régime, un peuple, si riche qu'il soit, est bientôt rongé jusqu'aux os, et un beau matin il se réveille sans crédit, sans commerce, sans agriculture, sans finances. Pour consoler le peuple on lui bourdonne au temps des élections le

monotone refrain de progrès et de liberté.

En arrivant à la tête de la république, Garcia Moreno entreprit de faire lui-même la lumière dans cet antre ténébreux qu'on appelle *bureau de finance*. Il fallait un homme d'ordre mathématique pour débrouiller ce chaos.

Que de jours, nous dit l'auteur de sa vie, il lui fallut passer au milieu des *registres trompeurs* et de *créanciers trompés*. Pour arriver à la liquidation d'une dette de quatre millions, il dut se faire présenter tous les bons du trésor. Il introduisit un système de comptabilité de manière à établir nettement le tableau comparatif des entrées et des sorties, de l'actif et du passif ; de plus, il établit une cour pour contrôler les comptes de tous les employés.

En cas de négligence ou d'infidélité, le coupable était immédiatement condamné à l'amende et destitué. Le président lui-même revisait le travail de la cour et souvent il découvrait des erreurs échappées à la perspicacité des plus rigides contrôleurs.

Vu la pénurie du trésor, le président donnait l'exemple d'un désintéressement absolu en remettant à l'Etat la moitié de son traitement annuel.

En mettant l'ordre dans les finances, il fut bien vite en état de favoriser l'agriculture, en faisant partout ouvrir des voies de communication pour exporter les produits et faciliter le commerce. En moins de dix ans il avait renouvelé la face de son pays, éteint la dette et enrichi le trésor.

Nous l'avons dit dans un article précédent : C'est une chose incompréhensible que de voir s'accroître notre dette publique avec des revenus et des sources de revenus comme nous en avons. Ce qu'il y a de pis, c'est que ces sources s'épuiseront sans qu'on ait amélioré les finances.

Le prophète Michée, je crois, parle de quelqu'un qui met ses trésors dans un sac percé ; ne serait-ce pas notre cas qu'il a vu d'avance ?

Ici personne ne peut se jeter la pierre : *rouges* et *bleus* se sont servis du même sac.

UN COLON DU NORD.

LA GUERRE

Les Boers s'étant retirés des environs de Ladysmith, pour concentrer leurs forces afin de s'opposer à l'invasion de leur propre territoire, le général Buller a pu entrer enfin dans la ville assiégée. Ce n'est pas lui qui a fait lever le blocus, c'est Roberts.

La retraite du général Joubert a été conduite avec une habileté extraordinaire. Tout en tenant tête à l'armée de Buller, tout en lui livrant une série d'engagements meurtriers, il a su mettre son armée, ses canons, ses munitions en lieu sûr. Un bon matin, Buller s'est trouvé en face de rien. L'armée boer s'était évaporée comme la rosée du matin.

Rien de nouveau du côté de Roberts. On dit que Joubert se prépare à lui opposer de la résistance.

Les Boers semblent se retirer du nord de la Colonie du Cap. On dit, cependant, qu'ils menacent encore les communications de Roberts. La situation se dessinera plus nettement dans quelques jours.

Une exclusion injurieuse

(Du *Messageur du Cœur de Jésus*, de Toulouse)

Qu'on se reporte à ce congrès de La Haye, issu d'une pensée généreuse de l'Empereur de Russie et réuni, il y a quelques mois à peine, pour codifier les principes du droit des gens et pour mieux assurer le maintien de la paix publique. Certes, si quelqu'un avait sa place marquée au premier rang de cet aréopage des puissances, c'était, sans aucun doute, celui qui est par excellence le Représentant de la paix.

Vicaire ici-bas du Prince même de la paix, *Princeps pacis*, le Pape semblait naturellement indiqué pour dire son mot dans la question de l'arbitrage international inscrite au programme des conférences. D'aucuns allaient jusqu'à le désigner d'avance comme le président-né du tribunal arbitral; tant le rôle de médiateur paraissait réservé "au délégué d'un souverain désireux plus que tout autre du maintien de la paix générale, n'ayant en jeu aucune question politique à régler, assez puissant pour soulever le monde d'une parole, trop dépourvu de ressources pour arrêter un seul bataillon en marche."

Il faut, en effet, que les hommes politiques qui s'obstinent à ne pas reconnaître au Pape la qualité de *souverain*, en prennent leur parti. Le Pape n'a plus, en fait, de domaine temporel, cela est vrai (1); aussi n'est-il pas un souverain "comme les autres". Mais il est, incontestablement, un souverain "au-dessus des autres". Ainsi l'avait compris Nicolas II en invitant Léon XIII à la Conférence de la paix, sachant bien quelle grande autorité morale la participation du Chef de l'Eglise catholique pouvait donner aux délibérations des puissances. Ainsi le comprenaient tous les chefs d'Etat qui entretenaient un ambassadeur près le Saint-Siège, et qui reconnaissent au nonce accrédité auprès d'eux la dignité de "doyen du corps diplomatique", quel que soit l'âge de ce nonce et quelle récente que soit son entrée dans la diplomatie.

Au début des démarches entamées par le cabinet de Saint-Petersbourg, la représentation du Souverain Pontife à l'Assemblée de La Haye ne faisait donc doute pour personne. Seule la cour du Quirinal formait opposition et, tandis que les protestants eux-mêmes, qui ont tant renié la papauté, ne voyaient d'autre président possible de ce congrès que le Pape, le chef excommunié du royaume d'Italie lui barrait le chemin d'une Conférence à laquelle l'avait convié la Russie schismatique. C'était, on l'a dit, prouver une fois de plus que son passé lui pèse comme un remords et qu'il n'a guère de confiance dans l'avenir. Le royaume subalpin a beau, en effet, se vanter d'être une grande puissance; il tremble et il rougit de se trouver en présence de l'auguste vieillard qui peut lui répondre: "Je suis le droit!"

Cette "injustice", le Pape, dans son allocution du 14 décembre dernier,

(1) NOTE DE LA VÉRITÉ, DE QUÉBEC: — Nous avons reproduit, dans notre dernier numéro, un article qui prouve péremptoirement que le Pape a encore un domaine temporel de fait comme de droit.

déclare au Sacré-Collège qu'il ne peut "la supporter en silence". Et il dresse en ces termes l'acte formel d'accusation:

"Sur l'initiative de l'auguste empereur de Russie, on devait se concerter sur les moyens de rendre plus stable la paix des Etats, et de restreindre la fréquence des guerres en même temps que leur atrocité. Quel sujet méritait mieux la convocation du Souverain Pontife? Plaider pour la justice, s'efforcer d'amener la paix, prévenir les dissensions, sont choses qui, par la volonté divine, font partie du rôle du Pontificat suprême. Les siècles passés l'ont reconnu, et dans la théorie, et dans la pratique. Nos prédécesseurs, bien souvent, se sont acquittés de ces fonctions au plus grand avantage des nations chrétiennes. C'est un fait trop connu pour qu'il soit besoin de le rappeler.

"Dès le début de cette entreprise si noble et si salutaire, on nous avait demandé spontanément le concours de Notre autorité. On souhaitait de l'obtenir, et l'opinion générale avait approuvé qu'une place nous fût faite au congrès de La Haye. Une seule voix, parmi toutes, protesta et ne cessa d'exprimer une opposition persévérante, jusqu'à ce qu'on l'eût écoutée. Cette voix, c'est celle de ceux qui, par la conquête violente de Rome, ont mis le Chef souverain de l'Eglise à la discrétion de leur puissance. Que ne craignons-nous pas d'hostile de la part de ces hommes, alors qu'ils ne craignent pas de blesser, à la face de l'Europe, la sainteté des droits et des devoirs qui découlent naturellement de la charge apostolique? Et pourtant, quel que soit l'avenir, ils ne trouveront chez Nous, avec la grâce de Dieu, ni connivence, ni crainte."

L'avenir! On a fait observer que l'exclusion du Pape de la Conférence de La Haye a été servilement proposée par l'Italie, mais qu'elle a été demandée originairement par l'Angleterre. Quoi qu'il en soit, certains résultats ne se sont pas fait attendre.

En vérité, lisons-nous dans la *Politique nouvelle*, "les choses ont leur ironie, qui souvent se tourne en larmes". Pendant des mois, les chancelleries se sont occupées de donner au monde le bienfait de la paix. L'encre n'est pas encore séchée sur le parchemin des protocoles, et déjà le sang coule... De la conférence de La Haye, la diplomatie avait écarté celui seul qui pouvait et devait être l'arbitre de la paix du monde. On recueille aujourd'hui la leçon de la faute commise. Exclure du congrès la force morale par excellence, c'était fatalement aboutir à une œuvre vaine.

"On a fermé la porte au Pape: on l'a ouverte à la guerre."

Illégalité des suppressions de traitement

On le sait, le gouvernement français, lorsqu'il est mécontent d'un évêque ou d'un curé, supprime son traitement, sans aucune forme de procès. Ce procédé est absolument illégal, comme le démontre clairement l'article suivant que nous lisons dans la *Croix*, de Paris, à la date du 14 février:

On nous écrit de Versailles qu'un Comité vient de se fonder pour organiser une souscription dans le diocèse, à l'effet de remplacer par les dons volontaires des fidèles l'indemnité budgétaire due par l'Etat à l'évêque et

arbitrairement confisquée par décision ministérielle.

Ce serait fort bien. Mais ne serait-il pas plus sage de saisir le public, par la voie de la presse, de la question de savoir ce que sont réellement et légalement ces sommes payées aux membres du clergé et de l'épiscopat sous forme de traitement?

Si ces sommes constituent un traitement payé à des fonctionnaires publics, on peut admettre que, dans le cas de manquement grave, et dûment constaté, à leurs devoirs professionnels, ces fonctionnaires soient momentanément privés de leur traitement. Mais il n'en est plus de même si les sommes payées aux membres du clergé ne sont pas un traitement, mais une rente annuelle représentant l'intérêt d'une somme reçue par l'Etat avec obligation d'en servir la rente à titre perpétuel à qui de droit.

Or, quel est l'historique de la question du budget des Cultes?

Il y a un siècle, à l'avènement de la Révolution, le clergé fut exproprié de ses biens, et ses biens furent vendus par la nation. Les particuliers qui les possédaient doutaient de la légitimité de leurs droits. Il en résultait que, lorsque pour une cause ou pour une autre, cette nature de bien était mise en vente, leur valeur de vente ou d'échange étant dépréciée, le Trésor public perdait considérablement à chaque transaction, puisqu'il ne touchait des droits que sur un prix très inférieur à la valeur normale de ces mêmes biens. Il avait donc le plus grand intérêt à faire monter ces biens à leur valeur vraie, ce qui ne pouvait avoir lieu que si le Souverain Pontife consentait à ratifier l'acte d'expropriation par l'acceptation d'une indemnité.

Les biens du clergé avant la Révolution ont été évalués, d'après M. G. Lavollée, à plus de 4 milliards. Ils en vaudraient aujourd'hui 12

Le budget annuel des Cultes, qui n'atteint pas plus de 45 à 48 millions, représente donc un intérêt infime des biens confisqués.

D'après l'estimation de M. Taine, les revenus fonciers de l'Eglise s'élevaient à 80 ou 100 millions de livres et, d'après M. de Foville, à 110 ou 120 millions.

Quant aux dîmes, elles rendaient 123 millions. Elles furent supprimées, et les biens ecclésiastiques mis à la disposition de la nation.

Cette expropriation violente avait jeté le clergé de France dans un si complet dénuement qu'il convenait de remédier à un tel état de choses. Enfin, le gouvernement consulaire étant placé en face d'engagements formels pris par l'Assemblée Constituante en 1789, il lui était difficile de ne pas tenir compte de promesses, dont, dans un instant, nous ferons connaître la précision des termes.

Cette question ayant été exposée au Souverain Pontife, il consentit, dans l'intérêt de l'Eglise, à régulariser la situation, en s'engageant, au nom du clergé de France, à ne jamais inquiéter dans leur possession les acquéreurs des biens de l'Eglise, et en les assurant qu'ils pourraient désormais en jouir, en toute tranquillité de conscience, à la condition expresse toutefois, que les engagements pris, quelques années

auparavant, par l'Assemblée Constituante, seraient scrupuleusement observés.

Or, quels sont ces engagements? L'Assemblée nationale promulgue le 2 novembre 1789 un décret portant:

"Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres."

Dans son ouvrage intitulé *La Révolution et le libéralisme*, M. Anatole Leroy Beaulieu fixe lui-même au chiffre de 153,847,600 livres la rétribution qu'elle promet de payer à l'Eglise de France.

Qu'on le remarque bien, le vote n'est pas l'œuvre d'une assemblée cléricale, il est l'acte réfléchi des auteurs mêmes de la Révolution.

Mais les constituants vont plus loin encore, ils ne sont pas satisfaits, ils ne se sentent pas rassurés; pris de scrupules, ils veulent lier si impérieusement le présent à l'avenir qu'aucune ruse, aucune subtilité, aucun sophisme ne puisse les dégager.

Pour cela, que faut-il?

Ils insèrent dans la Constitution de 1791 l'article 2 ainsi conçu:

"Les fonds nécessaires à l'acquittement de la dette nationale et au paiement de la liste civile ne pourront être ni refusés ni suspendus."

"Le traitement des ministres du culte catholique pensionnés, conservés, élus ou nommés en vertu des décrets de l'Assemblée nationale fait partie de la dette nationale."

Vous lisez bien: de la dette nationale. Plus tard, le gouvernement consulaire intervint et, dans l'article 14 du Concordat, il insère ces mots:

"Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les paroisses seront compris dans la circonscription nouvelle."

Et pour ce qui est de la propriété des églises et des presbytères et de la liberté des fondations, voici ce que dit encore le Concordat, articles 12 et 16:

"Toutes les églises cathédrales et paroissiales et celles non confisquées, nécessaires au culte, sont données aux évêques; enfin la liberté de faire des fondations en faveur de l'église est accordée aux catholiques."

Voilà qui est clair. On a stipulé en faveur de l'Eglise de France un droit à toucher une indemnité pour les biens dont elle a été expropriée, droit qu'on peut comparer à celui que le gouvernement de la Restauration accorda, en 1824, aux membres de la noblesse dont on avait également confisqué les biens vers la même époque.

Le clergé de France est donc placé vis-à-vis de l'Etat dans la situation d'un particulier, exproprié pour cause d'utilité publique, en faveur duquel une indemnité a été fixée par l'autorité compétente, qui n'a pas encore reçu l'indemnité promise et auquel tout simplement on servirait une rente infime du capital impayé, en fait, à peine 1/2 0/0.

Est-il, en effet, besoin de le dire, si la noblesse a reçu, en espèces, l'indemnité stipulée pour les biens dont on l'avait dépossédée, le clergé n'a pas

reçu la sienne ? Donc, elle lui reste due ; et refuser d'en payer au moins la rente et, à plus forte raison, en nier la légitimité, c'est tout simplement commettre un vol ou s'en rendre complice, en l'approuvant.

Je sais que certaines personnes, ne tenant aucun compte des faits, prétendent que le clergé reçoit un traitement de l'Etat.

Mais pour recevoir un traitement de l'Etat, il faut que les fonctions donnant droit au traitement soient des fonctions de l'Etat. Or, les fonctions du clergé ne sont que des fonctions spirituelles. Elles ne sauraient ouvrir à l'Etat l'entrée de l'administration ecclésiastique.

—Mais on paye le clergé, dira-t-on, donc les prêtres rentrent dans la catégorie des fonctionnaires publics ?

—Etrange logique. Si pour être chargé d'une fonction civile, il suffit de recevoir une pension du gouvernement ou une rente, tous les pensionnaires de l'Etat seraient des administrateurs ainsi que tous les rentiers !

Qu'on le comprenne donc bien : qui dit fonctionnaire public, dit non seulement un citoyen salarié, mais encore un citoyen appartenant à une administration de l'Etat ; puisqu'elles sont exclusivement spirituelles, les membres du clergé ne sont donc pas des fonctionnaires publics ; ils ne sont vis-à-vis de l'Etat que de simples rentiers, et la rente qu'on leur paye n'est pas plus un traitement que la rente payée à un particulier quelconque.

Cesser de payer cette rente à la personne à laquelle on la doit est tout simplement commettre un vol. Rien de moins.

C'est ce qu'on ne saurait trop redire.

Cte DE LA BARRE DE NANTEUIL.

Correspondance romaine

(De l'Univers)

Rome, 10 février.

Canonisations de l'année sainte

Les grandes attractions de l'année sainte seront les fêtes célébrées à l'occasion des canonisations et béatifications prochaines.

Il n'y aura que deux canonisations, effectuées le même jour : celle du bienheureux de la Salle, et celle de la bienheureuse Rita de Cascia. C'est le 24 mai prochain, jour de l'Ascension, que seront célébrées ces fêtes à Saint-Pierre et les pèlerins français y assisteront. Les illuminations qui avaient lieu jadis à l'extérieur sur la coupole de Saint-Pierre, seront peut-être remplacées par l'embrasement à la lumière électrique de la coupole intérieure et de l'abside, dont toutes les lignes architecturales ressortiraient en traits de feu.

D'autres béatifications auront lieu les dimanches précédents et suivants. Parmi elles, pour la France : la vénérable Jeanne de Lestonnac, les vénérables martyrs du Tonkin, Dufresse, Dumoulin, Gagelin, et autres prêtres des Missions étrangères de Paris ; le vénérable François-Régis Clet, lazariste, martyrisé en Chine, et invoqué souvent comme un modèle par le bienheureux Perboyre.

Infatigable, la Congrégation des Rites, dans sa séance du 6 février, vient d'introduire de nouvelles causes, parmi lesquelles nous citerons aussi, parce qu'elles intéressent la France, celle de la vénérable Benoîte Rencurel, tertiaire dominicaine, au diocèse de Gap ; celle du vénérable André-Hubert Fournet, prêtre séculier, fondateur des Filles de la Croix, dites Sœurs de Saint-André, diocèse de Poitiers.

Italie et Angleterre

Que se passe-t-il exactement entre le Foreign Office et la Consulta ? *Chilo sa ?*

L'ambassadeur d'Angleterre à Paris est-il à Rome ? Personne n'en sait rien. Mais on peut s'attendre aux nouvelles les plus étranges. Je vous ai signalé, depuis longtemps, le bruit que les bersagliers iraient remplacer en Egypte leurs amis les Anglais. Malgré tous les démentis, il faut constater que le bruit persiste. D'ailleurs ce n'était évidemment pas pour le roi de Prusse que la grave et officielle revue, la *Nuova Antologia*, avait consacré à cette idée un long article, favorable, dès le début de janvier. Et la *Nuova Antologia* passe pour recevoir ses inspirations de très haut.

Tous ces jours derniers, on a remarqué que l'ambassadeur anglais près le Quirinal, lord Currie, avait de longues conférences avec le ministre des affaires étrangères, M. Visconti-Venosta.

En même temps, on sait que l'agent diplomatique italien au Caire a envoyé à son gouvernement un long rapport ; il y dépeint la situation en Egypte comme très grave, et conseille de se tenir prêt à des complications possibles.

Ce qui ajoute un caractère particulier à ces nouvelles, c'est qu'elles sont envoyées de Rome au *Central News*.

Est-ce que vraiment on veut préparer l'opinion publique des deux pays à une action commune ? La mégalomanie est donc une fièvre périodique dont on ne se guérit pas... même par les plus terribles traitements ?

En tout cas, il faudra que le gouvernement travaille encore l'opinion publique d'Italie. Malgré tous les efforts de la presse officielle, elle reste favorable aux Boers. Les garibaldiens seuls, par une incohérence avec leurs principes, mais par reconnaissance pour l'Angleterre, leur vieille alliée, offrent leurs services aux Anglais.

Vous avez l'autre jour publié une lettre faisant allusion à des faits qui se sont passés ici entre les journaux catholiques et la colonie anglaise. Les catholiques anglais de Rome se montrent en effet très impérialistes, et s'en sont pris à la *Voce della Verità*, particulièrement, bien que ce journal ne fût ni plus ni moins anglophobe que les autres feuilles qui veulent refléter l'opinion publique.

C'est un nouvel incident de cette crise de nationalisme exagéré qui travaille en ce moment les nations civilisées ; elle risque de faire passer les intérêts égoïstes au-dessus des droits d'autrui et de ruiner l'ordre, si admirablement hiérarchisé par la Providence, que réalisa le moyen âge sous le nom de chrétienté.

L'ECOLE CONTRE DIEU

Après l'école sans Dieu, voici venir, en France, l'école contre Dieu !

L'école neutre ne donne plus satisfaction aux sectaires.

Il existe encore des écoles libres où l'on donne l'enseignement religieux, lequel enseignement, disent les jacobins enragés de la *Lanterne* " déforme à jamais l'intelligence des enfants. "

Voici ce que M. Maurice Allard propose dans la *Lanterne*, comme remède au mal :

" Pour lutter contre ce mal, la République n'a trouvé qu'une chose : l'école neutre. *Le remède est notoirement insuffisant*, car, si l'on veut débarrasser l'enfant de l'erreur religieuse, il est nécessaire de l'armer philosophiquement et scientifiquement pour la lutte.

" ... Si l'on avait voulu réagir sérieusement contre l'invasion de l'esprit religieux — que Diderot appelait une folie — il aurait fallu créer l'école militante et, au dogme, opposer résolument la critique scientifique des religions.

" ... Chasser Dieu de l'école ne serait même pas suffisant. Il faudrait l'y combattre en instituant un véritable enseignement scientifique et en ne craignant pas de donner aux élèves les premiers éléments de cette critique religieuse.

" Pourquoi l'instituteur n'apprendrait-il pas aux enfants que l'histoire, la philologie et la linguistique ont enfin fait connaître les origines des religions ; que leurs phases n'ont plus de mystères pour personne...

" Il leur parlerait sommairement du *Veda*, du *Zend-Avesta* et de la *Bible*, et leur montrerait que tous ces fameux livres ne sont que les premiers balbutiements de peuples en enfance.

" ... Enfin, il compléterait cet enseignement en examinant, toujours d'une façon sommaire, les différents systèmes philosophiques, en s'appesantissant surtout sur la théorie scientifique du tranformisme et en faisant ressortir le néant de l'hypothèse de Dieu.

" Cette conception mécaniste du monde, ou monisme, la seule conforme aux enseignements de la science moderne, constituerait, dans les cerveaux des enfants, une base solide, sur laquelle viendraient s'échafauder plus tard, avec la plus grande facilité, tous les précieux matériaux qui forment les diverses parties de la science.

" Ce moyen serait certainement le plus efficace pour combattre le cléricalisme et la folie religieuse. Les enfants sortiraient de l'école avec un véritable *bagage de raison*, et il leur serait facile, dans ces nouvelles conditions, de résister à l'influence pernicieuse du moine et du prêtre. "

Pauvre France ! Et dire qu'elle en arrivera peut-être là un jour !

En citant cet article de la *Lanterne*, M. Eugène Tavernier, de l'Univers, déclare que M. Maurice Allard " livre la pensée de tout un parti. "

UN SACRILEGE

(De l'Univers.)

On écrit de Toulouse au *Gaulois* que le fait suivant, odieux en lui-même, et, plus encore, inquiétant par les profanations qu'il avait pour but de préparer, s'est produit dans une petite église de la ville :

" Ces jours derniers, un jeune homme de mise correcte se présentait pendant la célébration de la messe qui était dite à moitié. Lorsque vint le moment de la communion, notre individu s'agenouillait à la sainte table, côte à côte avec une honorable dame. Puis il revint à sa place, se trouvant assez près de la même personne. Aussitôt celle-ci le vit tirer de sa poche une petite boîte de fer-blanc et y glisser furtivement la sainte hostie.

" — Que faites-vous donc, malheureux ? dit cette chrétienne à demi-voix.

" Se voyant découvert, le misérable sortit de l'église précipitamment, comme Judas après la Cène. "

Pour quelle épouvantable scène de profanation, cette action coupable avait-elle été commise ? On ose à peine y songer. Mais on doit regretter vivement que le sacrilège ait pu se sauver ainsi de l'église.

* * *

NOTE DE LA VÉRITÉ, DE QUÉBEC : — Ces vols sacrilèges d'hosties consacrées, qui se produisent si fréquemment en France, ne laissent point de doute sur la réalité des épouvantables messes noires dont il a été souvent question, et à l'existence desquelles beaucoup de catholiques ne veulent pas croire.

La très sérieuse *Revue du Monde invisible*, dirigée par Mgr Elie Méric, semble admettre formellement l'existence des messes noires, puisque, dans son numéro du 15 février 1900, elle reproduit les détails d'une de ces cérémonies infernales, d'après un témoin oculaire.

Le récit est trop horrible pour être publié ailleurs que dans une revue spéciale, comme la *Revue du Monde invisible*. Mais il est bon que les catholiques du monde entier soient persuadés que les plus horribles profanations se commettent fréquemment contre l'adorable Sacrement de nos autels. Le sachant, ils seront plus portés à faire des actes de réparation et d'amour.

La statue du cardinal Lavigerie

La *Semaine religieuse* du diocèse d'Oran publiait ce qui suit au commencement de février :

" L'inauguration du monument commémoratif du cardinal Lavigerie à Biskra aura lieu le 22 février. On poursuit activement les préparatifs de cette fête qui sera très imposante.

" La statue vient d'être placée sur son piédestal : elle est l'œuvre du célèbre sculpteur Falguière, et le monument mesure dans son ensemble 9 m. 50 de hauteur.

" Le cardinal est représenté marchant dans le désert et revêtu de son grand manteau, ayant la mitre en tête et tenant de la main gauche la double croix, tandis que de sa main droite il montre le Sud auquel il fait face.

LA MAÇONNERIE ET L'ÉGLISE DE ROME

Tel est le titre d'un article paru récemment dans le *Freemason*, organe de la franc-maçonnerie canadienne. Il se lit comme suit :

« Depuis quelque temps, le *Catholic Times*, feuille anglaise, a ouvert ses colonnes à une discussion sur la franc-maçonnerie et sur sa condamnation par l'Église de Rome. Contrairement à l'attente générale, la plupart des écrivains ont accusé une tendance favorable à la franc-maçonnerie, et le vieil argument qui veut que l'Ordre soit mauvais et pervers parce que les chefs de l'Église l'ont ainsi décrété a été combattu par des catholiques. D'autres écrivains viennent demander hardiment pourquoi on leur défend de faire partie d'une institution qui est basée sur les meilleurs principes de la religion catholique, et un ou deux laissent voir la détermination de ne pas tenir compte de l'influence sacerdotale, mais de s'adresser directement au chef de leur Église pour demander qu'une explication leur soit donnée ou que toute la question, vu les changements qui marquent ce siècle, fasse l'objet d'une enquête. Le *Freemason's Chronicle* est d'avis que c'est là un progrès vers la conciliation entre l'Ordre et l'Église de Rome, et estime que cette franche expression d'opinion de la part des correspondants du *Times* est un pas dans la bonne voie qui fait plaisir. »

Nous ignorons si vraiment des écrivains catholiques ont soutenu dans le *Catholic Times* les théories que le *Freemason* leur prête. C'est possible. Il y a des têtes croches partout.

Ce qui est évident, c'est que la condamnation de la secte maçonnique par l'Église fatigue toujours singulièrement les francs-maçons. Ils voudraient bien voir l'Église lever son interdit, et ils se bercent de l'illusion que cela va se faire un jour ou l'autre.

C'est une illusion, une pure illusion. Jamais l'Église ne permettra à ses enfants de s'enrôler dans la franc-maçonnerie.

La franc-maçonnerie n'est pas mauvaise parce que l'Église l'a condamnée ; mais l'Église a condamné la franc-maçonnerie parce qu'elle est mauvaise, intrinsèquement mauvaise.

La franc-maçonnerie est mauvaise parce qu'elle est une société secrète, parce qu'elle cache son but et travaille dans l'ombre, sous la direction de chefs occultes. Le droit naturel défend de faire partie d'une telle organisation.

Elle est mauvaise parce qu'elle est fondée, non sur le christianisme, mais sur le naturalisme. Elle est une véritable organisation religieuse qui cherche à substituer à la religion surnaturelle du Christ une religion purement naturelle.

Elle est mauvaise parce que là où elle ne travaille pas directement contre l'Église, elle favorise l'indifférence en matière de religion, en mettant sur un pied de parfaite égalité, dans ses loges, chrétiens, juifs, païens et mahométans.

Pour toutes ces raisons l'Église a condamné la franc-maçonnerie et la condamnera toujours. Les Frères peuvent en faire leur deuil, les Anglais comme les autres ; jamais leur *Craft* ne pourra se réconcilier avec l'Église du Christ, pas plus en Angleterre qu'en France et en Italie.

COLONISATION

Délégation de la Vallée de la Matapédia auprès des honorables membres de l'Exécutif de la province de Québec

Le huit février dernier, une délégation de la Matapédia se rendait auprès de l'honorable Exécutif de la province de Québec pour présenter une requête au nom des colons de la Matapédia.

L'importance du développement de l'œuvre de la colonisation dans cette région rend nécessaire :

1° Une subvention annuelle de vingt-cinq mille piastres.

2° L'établissement d'un comité composé du curé ou missionnaire, et d'un laïc de chaque paroisse et mission de la Matapédia. Ce comité serait dans la Matapédia comme le *Conseil de Colonisation* de l'honorable Commissaire de la colonisation.

3° La nomination, par le susdit comité, d'un agent de colonisation chargé de travailler uniquement au développement de l'œuvre de la colonisation dans la Matapédia.

Cette requête priait enfin l'honorable Exécutif d'agréer les conclusions du congrès de colonisation de Montréal et de la convention de Sherbrooke.

A l'occasion de la présentation de cette requête le Révérend Père Pacifique, supérieur des Capucins, à Sainte-Anne de Ristigouche, a prononcé un discours que nous sommes heureux de communiquer aux lecteurs de la *Vérité* :

DISCOURS DU R. P. PACIFIQUE,
MISSIONNAIRE CAPUCIN
À RISTIGOUCHE

Monsieur le Premier Ministre,
Honorables Messieurs,

Avant de vous exposer toute l'importance de la requête dont vous venez d'entendre la lecture, je voudrais vous remercier de l'accueil si bienveillant que vous avez fait à cette délégation de la Vallée de la Matapédia, et de l'attention si sympathique que vous avez prêtée à la lecture de cette requête. Je dois remercier aussi Messieurs les Députés de Bonaventure et de Matane d'avoir bien voulu se joindre à nous dans les circonstances.

Si maintenant j'avais besoin de m'excuser de prendre la parole dans une réunion de personnages si haut placés, moi qui suis presque le dernier venu des prêtres de la Vallée, le désir de mes vénérables confrères et l'importance de la cause que nous venons plaider devant vous, comme aussi l'encouragement de votre aimable accueil, me serviraient d'excuse.

Cette requête présentée par la délégation mérite certainement, de votre part, une sérieuse considération et une réponse favorable ; et cela pour trois raisons que je vais vous exposer brièvement, 1° à cause du but qu'elle poursuit ; 2° à cause des moyens qu'elle propose ; 3° à cause des circonstances personnelles.

1ère Partie

I.—Le but de cette requête n'a rien à faire avec la politique. Je connais trois choses qui planent bien au-dessus des préoccupations des partis politiques : la religion, l'école et l'œuvre de la colonisation ; la religion, qui élève l'âme et ennoblit le cœur de l'homme déchu ; l'école qui ouvre et fortifie son intelligence ; la colonisation qui transforme les forêts désertes en villages et

en villes populeuses. La religion fait régner Dieu sur l'homme ; l'école catholique aide l'homme à régner sur lui-même ; la colonisation, avec sa sœur l'agriculture, fait régner l'homme sur le sol qu'il défriche et sur l'animal qu'il dompte.

Comme vous l'avez compris, cette requête tend à maintenir la colonisation en dehors des fluctuations des courants politiques.

II.— Nous nous proposons uniquement de faire progresser cette œuvre, essentielle, s'il en fut, à l'avenir de la Province, d'améliorer le sort des colons, d'assurer, par le développement de l'agriculture, l'avenir des familles qui jusqu'ici comptaient trop sur la pêche et le commerce du bois, d'établir avantageusement sur le sol si vaste et si riche de la Province de Québec les familles nouvelles, d'empêcher les jeunes gens d'émigrer, de les rapatrier enfin, s'il y a lieu.

III.— Cette délégation ne prétend aucunement accuser les représentants du peuple de négligence ou de malversation dans l'emploi des deniers publics, mais elle demande que la splendide région de la Vallée de la Rivière Matapédia en ait une juste part. La région dont il s'agit est, en effet, une partie très importante de la Province ; c'est une zone étendue, belle et fertile, une perle ; des plateaux nombreux, plans, renferment quantité de lots sans déclivités, où le colon ne perdrait pas un arpent de terre. On ne s'établit dans les vallées, que parce que les voies de communication ne conduisent point aux plateaux. Or dans ces vallées, l'étendue de terrain propre à la culture est très restreinte ; et la colonisation languit faute d'une poussée vigoureuse qui ne peut venir que de vous. Ce que vous faites ailleurs, faites-le aussi dans la Vallée de la Matapédia. Faites même plus, si vous le pouvez ; et pourquoi ne le pourriez-vous pas ? L'économie, sur ce point, serait une économie ruineuse. Voici donc ce que vous proposez cette délégation, comme moyens efficaces d'arriver au but.

2ème partie

I.—C'est d'abord, outre la subvention annuelle spéciale. Les députés donnent bien ce qu'ils peuvent, mais leur allocation ne saurait suffire aux besoins pressants des centres de colonisation.

Il y a quelques mois seulement, des colons du comté de Témiscouata s'étaient rendus dans les cantons du comté de Bonaventure, pour examiner l'avantage des terrains. Ils s'arrêtèrent devant les ruines du pont de Matapédia ; ils ne daignèrent même pas visiter les cantons de Ristigouche et de Mann, où on leur disait que les chemins et les routes étaient impraticables : « Quand il y aura des ponts et des chemins », dirent-ils, « on reviendra peut-être », et ils allèrent chercher fortune ailleurs. D'autres, après de semblables constatations (car le fait s'est renouvelé bien des fois), partent pour les États-Unis ou le Nouveau-Brunswick. Reviendront-ils ? Je n'en sais rien. Vous pèserez, honorables Messieurs, les graves conséquences qui découlent de ces faits pour la prospérité de la Province. Vous comprendrez les motifs sérieux qui nous ont amenés

devant vous, et nous avons la confiance que vous accomplirez, de votre côté, les impérieux devoirs qui vous incombent.

La subvention que nous demandons vous servirait à les accomplir. Vous l'emploieriez à construire des ponts, à ouvrir des chemins. Elle vous aiderait à procurer du pain au colon pauvre, en attendant qu'il défriche ; ou encore à lui donner, pour une certaine étendue de terrain défriché, une prime en semences ou en animaux. Vous encourageriez ensuite l'industrie laitière et l'élevage des bestiaux. Ainsi vous auriez protégé efficacement nos laborieux colons. Alors nous les verrons affluer. Si ceux dont j'ai parlé ne reviennent pas, il en viendra d'ailleurs, du Massachusetts et du Rhode-Island ; et, s'il en manque, la bénédiction divine en fera sortir de nos familles canadiennes. L'excédent de nos paroisses, bien placé, suffirait, avec le temps, à coloniser la Province, si l'on avait devant soi une situation avantageuse. La somme demandée ne vous paraîtra pas considérable, si vous regardez l'étendue de la région à coloniser, et les heureux résultats que vous obtiendrez.

II.— Vient ensuite l'importante question de la somme allouée. C'est le côté vraiment pratique de notre requête. Nous vous demanderions, honorables Messieurs, la formation d'un comité, qui serait comme le conseil régional de l'honorable commissaire de la colonisation.

Il se composerait de tous les curés de cette région et d'un citoyen de chaque paroisse, nommé par les paroissiens et agréé par le gouvernement. La fonction principale de ce conseil serait d'indiquer à l'honorable commissaire ou aux députés, entre les mains de qui resterait l'argent de la subvention spéciale, l'emploi à faire de cet argent, selon les besoins des localités.

Il n'y a pas de doute que les membres de ce comité, vivant sur les lieux, avec les colons, qui ont vu et senti leurs misères, ne soient en mesure de connaître et d'apprécier leurs besoins. Ils savent mieux que personne ce qu'il faudrait pour l'avancement de la colonisation dans leurs paroisses et dans les paroisses voisines. Il n'y a pas de doute, non plus, qu'ils ne se dévouent à cette mesure avec autant de zèle que de désintéressement personnel. Leur action commune aura plus de force, de persévérance et de succès.

On se plaint souvent que les subventions du gouvernement sont réparties d'une façon arbitraire. Ce n'est pas toujours vrai, mais on le pense, parce qu'on croit n'en avoir qu'une part insuffisante. On se plaint aussi que l'argent est gaspillé ; ce qui n'arrive en effet que trop souvent, faute d'un conseil compétent et d'un agent capable, établi dans la région à coloniser.

Mais, grâce au comité que nous vous demandons, — et nous osons espérer que vous accueillerez notre demande — vous serez à l'abri de ces attaques, vous, messieurs les ministres, et les honorables députés de Bonaventure et de Matane. Vous serez non seulement généreux dans l'octroi de cette faveur, mais sages dans la distribution.

III.— Enfin nous vous demandons

un agent spécial. Il est à peine besoin de vous en démontrer la nécessité, tant elle est évidente. Il est inutile de vouloir coloniser de loin : c'est un système défectueux. Il faut travailler sur place, se mêler aux colons établis, guider et accompagner les nouveaux. Notre agent n'aurait à s'occuper que de la Vallée ; mais il aurait en main tout ce qui regarde la colonisation. 1° Il dirigerait les travaux de colonisation et marquerait les routes. 2° Il concéderait les terres au nom de l'honorable commissaire, il les concéderait rang par rang. Il placerait les colons en groupes et non isolément. Il veillerait de concert avec le comité à arrêter les spéculateurs, qui prennent des lots pour les vendre à d'autres, ou pour en piller le bois, sans aucune intention de défricher le sol. 3° Il renseignerait le commissaire et son comité régional, et leur suggérerait tout ce qui peut faire avancer l'œuvre. 4° Le manque de renseignements, de conseils et de ressources sont pour les colons la cause ordinaire des pertes de temps et d'argent, de la misère et du découragement. L'agent serait chargé de leur procurer les avances nécessaires moyennant la subvention dont il a été parlé, afin qu'ils ne soient pas obligés, pour vivre, de se mettre à gages ou d'aller aux chantiers au lieu de défricher leurs lots. Il les instruirait encore, les dirigerait, et leur procurerait les avantages des conférences agricoles, soit par lui-même, soit par d'autres hommes compétents. Il s'appliquerait à leur montrer la manière de défricher, de cultiver, d'améliorer leurs terres ; il leur indiquerait enfin comment écouler leurs produits, et où placer avantageusement leurs économies.

Ce sont là bien des devoirs, direz-vous ; ils demanderaient une capacité peu commune. C'est vrai, Messieurs ; mais la race des hommes capables n'est pas éteinte encore, que je sache au moins, dans la province de Québec. En cherchant un peu on en trouverait. Décidez en principe la nomination de cet agent par le comité, établissez ensuite ce comité ; et vous n'aurez qu'à vous féliciter de votre décision, en face des résultats que vous obtiendrez.

3e partie.

Si maintenant vous me permettez de vous faire remarquer qui sont ceux qui vous présentent cette requête, et en faveur de qui il vous la présentent, je suis assuré du plein succès de leurs prières.

I. — Il y a à peine dix ans que j'ai foulé pour la première fois, et avec quelle émotion ! le sol du Canada, arrosé des sueurs et du sang de mes aïeux, les Poitevins, venus avec les Saintongeais, les Bretons et les Normands. J'ai peu travaillé encore pour cette noble cause de la colonisation ; je suis ainsi d'autant mieux placé pour admirer, et plus libre pour louer le zèle généreux, désintéressé, infatigable des prêtres canadiens, cherchant, avec persévérance, à procurer à leurs peuples le bien-être temporel avec la paix du cœur, en attendant le bonheur éternel. Et quand je vois ces prêtres devant vous, quand je vois avec eux quelques membres de grandes familles, et leurs pa-

roisses entières représentées par de nombreuses signatures, les uns et les autres simples, dignes, justement fiers de leurs efforts communs et de leurs succès partiels, justement confiants dans la justice de leur cause et dans la sagesse de ceux qui les gouvernent ; quand je les vois, dis-je, devant vous, Messieurs, vous supplier de les aider à faire ce qu'ils ne peuvent par eux-mêmes, je ne puis m'empêcher de vous dire : Ce qu'ils vous demandent donnez-le leur, vous ne vous en repentirez pas.

II. — Le prêtre, mais c'est l'ami, le père du colon, surtout du pauvre ; il a renoncé aux joies de la paternité terrestre, afin que les citoyens de tout rang et de tout âge puissent trouver en lui un second père. Les colons sont ses enfants de prédilection ; il les accompagne dans la forêt ; c'est lui souvent qui abat le premier arbre pour en faire une croix ou commencer une chapelle. On a vu le prêtre, après sa messe, en soutane courte, monter sur des billots, les conduire au moulin, en rapporter les planches, pour construire l'église, centre de la colonie, centre de la future ville ou du village. On a vu le prêtre planter la croix dans l'intérieur de la forêt porter son autel avec lui, et dire la première messe, sous le dôme du firmament, sur l'emplacement de la future église. Et les lots voisins sont convoités, parce que le Dieu de la Croix et de l'Eucharistie, le premier colon, veut résider là.

Mais on ne peut y vivre encore, faute de ressources, on ne peut même s'y rendre, faute de chemins ; c'est pourquoi les entrailles du prêtre s'émeuvent : " Je monterai à Québec. " dit-il. Et il monte, malgré ses occupations absorbantes, il vient demander pour ses frères les colons. Après avoir prié Dieu, il vient demander de l'aide au représentant de Dieu dans l'exercice du pouvoir civil, c'est-à-dire, à vous, Messieurs (car tout pouvoir vient de Dieu). Votre intelligence et votre bienveillance me sont une garantie que vous ne rejetterez pas sa prière. Si le prêtre demandait pour lui-même vous pourriez ne pas l'écouter. Mais si c'est pour les nombreux rejetons des belles familles canadiens, pour l'extension de cette noble race, pour l'agrandissement de votre Province, pour vous enfin et pour vos enfants, les enfants de la Province, ne laissez pas sans réponse une si juste requête, accordez, sans délai, dès cette année, ce qui en fait l'objet.

III. — Si ces prières vous semblaient importunes, exaucez-les quand même. Un jour Dieu dit à Moïse : Ne me prie pas (Ex. 32, 10), je ne veux pas aujourd'hui, je ne puis pas être généreux. Et Moïse ne laissa pas de prier (ibid 11) et Dieu l'exauça (ibid. 14.) Noble exemple, Messieurs ! Si le chrétien doit être parfait comme son Père céleste, le dépositaire du pouvoir public ne saurait certes mieux faire que de se modeler sur le Roi des rois. Cette générosité que l'on admire en vous dans votre vie privée pourquoi ne la montreriez vous pas dans votre vie publique pour une cause dont l'avancement sera aussi glorieux pour vous qu'utile aux colons ?

Du temps du même Moïse Dieu disait à son peuple : Souvenez-vous que

vous êtes mes colons (Lev. 23, 25). Et pour vous, Messieurs, quel honneur de pouvoir dire aux hommes, vos frères et vos sujets, à votre peuple, à l'excédent de vos villes : allez plus loin ; là-bas, dans la Vallée, nous avons tout préparé pour vous, il y a de la place, beaucoup de place, ne craignez pas, nous sommes avec vous, nous vous aiderons ; allez, vous vous souviendrez que vous êtes nos colons !...

ÇA ET LA

Les femmes boers.

Londres, 12 février.

Le *Liverpool Post* dit savoir que le Transvaal prépare l'Europe à un spectacle extraordinaire :

" D'après des rapports que j'ai entendus hier, dit son correspondant, et que je crois bien fondés, il ne s'agit de rien moins que de la levée en masse des femmes boers, qui veulent combattre aux côtés de leurs maris.

" On dit que le président Krüger a toutes les peines du monde à retenir ces guerrières, mais que lui et le général Joubert ont dû leur promettre qu'on les laisserait prendre les armes si les Anglais réussissent à mettre le pied sur le territoire des républiques. "

En Egypte

Les dernières nouvelles du Caire au sujet de la mutinerie de quelques troupes disent que cette mutinerie ne fut pas grave. La cause en fut, paraît-il, qu'on obligea quelques hommes d'un bataillon d'Omdurman de rendre leurs cartouches. Ils y virent une marque de méfiance. D'autres se plaignaient de l'insuffisance de leur solde.

Un Conseil d'enquête, installé d'urgence au Caire, est chargé de faire la lumière sur ces faits, qui, au dire du *Times*, ont été fort exagérés.

La famine aux indes

Le correspondant du *Morning Post* à Bombay dit que la famine augmente d'une façon effrayante, plus de 4 millions de personnes vivent sur le fonds de secours.

La population est absolument démoralisée dans la partie occidentale du Dekkan et dans plusieurs autres districts, les cas de décès par inanition sont fréquents, particulièrement dans le Radjpoutana.

La Banque de France.

Fondée le 13 février 1800 (24 pluviôse, an VIII) par Bonaparte, la Banque a célébré naguère son centenaire en faisant frapper une médaille portant : " La Sagesse fixe la Fortune. "

Le premier consul fut le premier actionnaire. Elle mit trois ans à placer son capital d'actions de 30 millions.

Elle fait 17 milliards d'opérations par an. Aujourd'hui elle a en circulation 4,046,219,350 fr de billets de banque en 32 millions de billets.

Elle a 3 milliards et 40 millions en espèces en de vaste souterrains qu'on peut remplir de gaz méphitiques ou de sable.

Une consécration universelle

Le *Pèlerin de Paray-le-Monial* publie une lettre adressée par le cardinal Perraud, évêque d'Autun, aux évêques étrangers, pour leur deman-

der de favoriser l'exécution d'un projet déjà béni par Léon XIII. Il s'agit de la réunion à Paray-le-Monial, à l'occasion de l'Exposition, de représentants des nations catholiques venant y renouveler, au nom de leurs patries respectives, l'acte de consécration au Sacré-Cœur qui, selon les ordres du Saint-Père, a été accompli en juin dernier pour le genre humain tout entier.

Ce rendez-vous serait fixé au 22 juin prochain, jour même de la fête du Sacré-Cœur, et le cardinal Perraud se propose de présider en personne les exercices de cette journée sainte.

La langue française à Jersey

Nous lisons dans la *Croix*, de Paris, à la date du 3 février :

" L'assemblée législative de cette île, réunie à Saint-Hélier, a maintenu l'usage de la langue française pour ses délibérations.

" Un orateur ayant voulu parler anglais, le président l'a interrompu, et comme il persistait à parler anglais, ses collègues ont refusé de l'entendre. "

Nous étions sous l'impression que l'usage exclusif du français avait été aboli à l'assemblée législative de Jersey. Qui peut nous renseigner exactement sur la situation ?

Chemin de fer russo-persan

La *Gazette de Turkestan* annonce que le gouvernement russe fait effectuer, sous la surveillance d'officiers de l'état-major général russe et sous la protection de détachements de cosaques, les études préalables en vue de la prochaine construction d'un chemin de fer entre Djoulfa (en Transcaucasie) Tauris, Hamadan, Ispahan, Kerman et Bender-Abbas (sur le Golfe Persique) avec embranchement de Hamadan à Téhéran.

On espère pouvoir arriver à construire cette ligne dans le délai d'environ quatre années.

M. Lieber

La *Gazette de Cologne* annonce que le Pape a envoyé sa bénédiction à M. Lieber, chef du parti du centre du Parlement allemand, qui est très gravement malade.

Léon XIII et les nonagénaires

Le 3 mars, anniversaire du couronnement de Sa Sainteté Léon XIII, un millier et plus de vieillards du monde entier, qui ont accompli cette année leur quatre-vingt-dixième anniversaire, ont fait hommage à Sa Sainteté d'un très riche album couvert de leurs signatures.

A cette occasion, les sociétés catholiques romaines ont offert un grand banquet aux pauvres de Rome.

Le Révérend Mr Léon Rochette, ancien curé de St-Théophile, décédé hier à St-Joseph de Beauce, à l'âge de 84 ans et 9 mois, était membre de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec, de la Société Ecclésiastique de Saint-Joseph et de la Société d'une messe (section diocésaine).

J. Cl. ARSENAULT, ptre Secrétaire.

Archevêché de Québec, }
3 mars 1900. }

La Bienheureuse Lidwine

MODELE DES MALADES ET DES INFIRMES

1380-1433

(Du *Messageur du Cœur de Jésus*, de Toulouse)

I

On peut affirmer, sans témérité, que peu de saints ont souffert comme la Bienheureuse, dont nous allons rapidement retracer la douloureuse carrière (1) Image vivante de la Passion du Fils de Dieu, ses exemples sont on ne peut plus propres à instruire, à fortifier, à soulager les âmes affligées. Sa vie ne fut qu'un long martyre, récompensé par une extase à peu près ininterrompue ; preuve consolante que si Dieu éprouve, c'est qu'il aime.

Cette enfant de bénédiction vint au monde le dimanche des Rameaux, 1380, le jour même où l'Église nous fait le récit des souffrances du Christ et à l'heure précise où, ce jour-là, se chantait à l'église paroissiale cette lamentable histoire. Ses parents lui donnèrent le nom de *Lidwine*, mot germanique qui signifie " patience sans limites. " C'était là tout autant d'augures d'une vie qui ne devait être qu'un long voyage sur le chemin du calvaire.

La très sainte Vierge prit l'enfant, dès son bas âge, sous sa céleste protection. Un jour que, revenant des champs, elle était entrée dans une chapelle de Marie, pour y saluer en passant, selon sa pieuse habitude, celle qu'elle aimait comme une mère, Notre-Dame lui apparut, et, le sourire aux lèvres, lui rendit aimablement son salut. De retour à la maison, comme on la grondait de son retard, elle s'excusa en disant que la bonne Vierge s'était montrée à ses regards, lui avait souri et qu'elle avait eu grand-peine à partir. Il y avait tant de candeur dans les yeux de l'enfant, tant de simplicité naïve dans le ton de sa voix, que sa mère n'insista pas.

Les habitants de Schiedam, son village natal, en Hollande, ne voyaient pas sans admiration grandir cette vierge modèle de toutes les vertus. A une maturité pleine de sagesse s'unissaient

(1) D'après les intéressantes recherches de M. l'abbé Coudurier, publiées sous ce titre : *VIE DE LA BIENHEUREUSE LIDWINE, vierge, modèle des malades et des infirmes.* — 1 vol in-18 Jésus de 326 pages, avec gravure. — Librairie Retaux, 82, rue Bonaparte, Paris. — Prix : 3 francs.

Dans sa préface *Aux femmes incurables de l'hospice de Bourg-en-Bresse*, dont il est l'aumônier, l'auteur explique ainsi le but de l'ouvrage : " Il est vrai, ce livre convient à tout le monde... puisqu'il renferme pour tous d'admirables leçons de résignation, d'ardente charité et de dévouement sans bornes. Mais c'est aux malades surtout, c'est à tous ceux qui souffrent, c'est à vous, chères incurables, qu'il convient plus directement, puisque la vie qu'il raconte, c'est la vie d'une sainte femme qui a été malade et incurable comme vous, autant et mille fois plus que vous. "

tous les charmes d'une jeunesse innocente. Aussi les meilleures familles ambitionnerent-elles le bonheur de l'introduire dans leurs foyers. Des ouvertures furent faites en ce sens au père de Lidwine ; celui-ci ne tarda pas à en faire part à son enfant chérie. " Il est trop tard, mon bon père, répondit la vierge avec fermeté ; mon choix est fait. C'est à Jésus que je veux être et rien qu'à lui. Du reste—ajoutait-elle en rougissant modestement— si l'on voulait me contraindre, je sais bien ce que je ferais : je prierais et je supplierais mon Dieu de me rendre difforme, et d'une difformité telle que nul homme jamais ne voudrait de moi. " Ce vœu allait être exaucé, au-delà même de ses espérances et d'une manière bien imprévue.

II

Par toute la Hollande, il est un divertissement très en faveur, le patinage. Hommes, femmes, enfants s'y livrent à qui mieux mieux ; les jeunes hollandaises surtout y excellent.

Les amies de Lidwine l'invitèrent un jour à ce passe-temps favori. Celle-ci refusa d'abord : mais leurs instances furent si pressantes, qu'avec l'agrément de son père, elle finit par y consentir. Or depuis quelques instants à peine glissait-elle sur la glace, qu'une de ses compagnes, lancée à toute vitesse, ne sachant ou ne pouvant obliquer à temps, la heurta violemment. Le choc fut terrible. La pauvre enfant pirouetta un instant sur elle-même, puis alla s'abattre lourdement sur un amas de glaçons et s'y brisa une côte. On l'emporta presque évanouie. La passion de Lidwine avait commencé ; elle devait durer trente-cinq ans, avec un accroissement continu de souffrances auxquelles la mort seule devait mettre un terme.

Après maints essais, les plus habiles médecins se déclarèrent impuissants à guérir l'infirmes.

Le mal ne tarda pas à empirer d'une manière étrange. Dans le voisinage de la lésion se forma un abcès intérieur ; il devint si douloureux, qu'il fallait à tout instant transporter la malade d'un lit sur un autre, ne fût-ce que pour lui donner l'espoir d'un soulagement. Cependant l'abcès finit par s'ouvrir ; mais les humeurs ne pouvant s'épancher au-dehors, les douleurs redoublèrent, et l'organisme tout entier en reçut le contre-coup. L'estomac, débilité, ne put désormais garder presque aucun aliment. La paralysie immobilisa les jambes et gagna peu à peu tous les membres. A tant de maux se joignit un affreux supplice, une soif dévorante, que rien absolument ne pouvait étancher.

Ainsi se passèrent les trois premières années, dans l'insomnie, les larmes et des tortures de toute espèce. Triste état, il faut l'avouer, pour une jeune fille de dix-neuf ans !

Ce n'était là pourtant qu'un premier pas dans le chemin de la croix.

L'apostème intérieur n'ayant pu être purifié, la gangrène s'y mit et occasionna trois plaies hideuses où fourmillaient les vers. Le bras droit se dessécha bientôt et devint complètement inerte. La tête eut son tour de cruelles tortures ; il semblait à la patiente qu'on lui perçait le crâne avec des ai-

guilles ou qu'on le brisait à coups de marteau. Aussi, la chair du front se fendit du haut en bas ; le menton s'ouvrit jusqu'à se disjoindre de la lèvre inférieure ; la langue s'enfla ; un des yeux s'éteignit, l'autre devint incapable de supporter la lumière ; des rages de dents, durant des semaines et des mois entiers, vinrent encore ajouter à tant de souffrances.

Ce n'est pas tout : Une maladie de foie se déclara ; les poumons, tombant en dissolution, s'en allaient par morceaux ; la poitrine se couvrit de pustules d'une humeur corrosive ; le nez, la bouche, les oreilles répandaient du sang en abondance. Enfin une fièvre continue dévorait l'innocente victime. En un mot, sa vie n'était plus qu'une agonie incessante. Et cela devait durer plus d'un tiers de siècle !

Mais, au milieu de tant d'infortunes, Dieu lui restait.

III

Ce n'est pas que Lidwine ne fût profondément affectée de son état. Les saints n'ont pas remporté la palme sans combat.

Au commencement de ses épreuves elle dut, elle aussi, payer son tribut à la faiblesse humaine. Plus d'une fois, malgré toute sa piété, elle sentit la patience l'abandonner. Elle éprouvait, à certains jours, comme des accès de noire mélancolie, et son âme désemparée entraînait alors en de grandes désolations. Un jour, par exemple, de son lit elle entendit de joyeux éclats de rire au dehors. C'étaient des jeunes filles qui, presque à sa porte, prenaient leurs ébats. Cette joie lui fit mal. Se représentant alors vivement son déplorable état elle se mit à pleurer, et avec une amertume qui navrait le cœur. Bien d'autres fois, elle pleura aussi !

Ces assauts de tristesse furent fréquents durant les quatre premières années, mais le jour des solides consolations était proche.

Un jour, un saint prêtre vint visiter la malade. Plein d'expérience dans la conduite des âmes, il reconnut, à cet excès d'infortune, que Dieu avait de grands desseins sur sa pieuse mais encore imparfaite servante. L'homme de Dieu l'entretint alors de la Passion du Sauveur, avec les accents de cette foi à laquelle rien ne résiste ; il lui en fit ressortir les ineffables exemples, les leçons sublimes comme les divins encouragements ; il lui recommanda surtout de les méditer sans relâche. Là serait pour elle la force, la patience, la joie.

Lidwine comprit. Dès cette heure, le calvaire devint son école de tous les instants. Aussi eût-elle bientôt appris les premiers secrets de la science des saints. Puis le temps pascal arriva. Un matin, la petite chambre prit un air de fête ; le bon prêtre allait revenir, portant le divin Consolateur. La vierge communia. Que se passa-t-il ? Que lui dit au cœur son aimable Jésus ? Le fait est que Lidwine éclata en sanglots ; mais cette fois elle pleurait de bonheur.

C'en était fait ; la grâce avait triomphé sans retour. Lidwine devint en peu de temps amante passionnée du Sauveur en croix. On ne la reconnais-

sait pas ; plus de désolations, plus de plaintes. L'admirable sérénité des saints commençait à régner sur son front. Comme quelqu'un lui disait : " Oh ! n'est-ce pas que vous voudriez bien être guérie ? — Non, non, répondit-elle ; et ne fallût-il qu'un *Ave Maria* pour obtenir ce miracle, je me garderais bien de le dire. Ne plus souffrir avec mon Jésus, ce serait ma peine la plus amère. "

III

Et cependant, avec les jours et les mois, les maux de notre héroïne allaient s'aggravant toujours. L'hydro-pisie se déclara. L'alimentation, qui avait été en décroissance continue, devint tout à fait nulle. Il faut en dire autant du sommeil. Ainsi devait désormais se prolonger de longues années cette vie extraordinaire, dans la douleur, l'insomnie complète, l'abstinence totale de nourriture.

Dès lors, il est évident que l'existence de Lidwine, non seulement sortait de la voie commune, mais entraînait dans un ordre tout à fait merveilleux. Ces prodiges, bientôt ébruités, ne rencontrèrent tout d'abord qu'incrédulité et que raillerie. Il devait en être ainsi. Curieux, savants, impies même se donnaient le mot pour venir auprès du lit de la patiente, la surprendre, pensaient-ils, en flagrant délit d'imposture et de honteuse supercherie. Il serait difficile d'imaginer avec quelle malignité habile la pauvre fille était alors épiée, interrogée, scrutée de toute manière. De nombreux médecins accouraient de toutes parts ; mais, après le plus sévère et le plus minutieux des examens, ils étaient contraints d'avouer qu'ils n'y comprenaient rien, et qu'aucune explication naturelle ne pouvait rendre un compte satisfaisant des faits observés.

On fit mieux encore. En 1425, Philippe, duc de Bourgogne, ayant pénétré en Hollande à la tête d'une puissante armée, laissa à Schiedam quelques troupes d'occupation. Le commandant ne tarda pas à entendre parler de Lidwine. C'était un officier français, âme droite et loyale, ennemi juré de toute fourberie. Le bruit que cette fille vivait sans manger piqua surtout vivement sa curiosité. Pour s'en assurer, il donna ordre à un piquet de six hommes de s'installer au chevet de la malade et de ne laisser entrer âme qui vive. Les soldats font évacuer la maison, opèrent une perquisition minutieuse, et montent la garde auprès du grabat ne laissant approcher, pour les soins indispensables, qu'une vieille femme au préalable soigneusement fouillée. La faction dura neuf jours et neuf nuits, sans autre résultat qu'une éclatante confirmation de la vérité.

Cette enquête aurait du suffire. Mais non. Tout le monde s'y mit. Il n'y eut pas jusqu'au curé et au confesseur lui-même qui ne tendissent des pièges à la malade pour juger de l'esprit qui la conduisait.

(A suivre)